



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MARS 2024**

Mairie de Groissiat

Date de convocation : 07 mars 2024.

Présents : Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Bolland, Déborah Beauchesne, Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Sébastien Brulhart, Hervé Amiot, Laurent Delley, Fabien Dugas, Xavier Faivre, Jean Neto.

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Mme Patricia DEGUERRY, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 février 2024.

Compte rendu des décisions du Maire.

Délibérations :

- Budget principal :

- . Adoption compte de gestion 2023.
- . Adoption compte administratif 2023.
- . Affectation du résultat 2023 du budget principal.
- . Adoption du budget primitif 2024 avec reprise du résultat 2023.

. Vote des taux d'imposition 2024 : taxe foncière sur le bâti (TFB) et le non bâti (TFNB), taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

. Renouvellement de l'organisation du temps scolaire – rentrée 2024.

Compte-rendu des commissions :

- Finances – Affaires juridiques – Informatique.
- Travaux – Forêt.
- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale / communication.
- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté.

Informations communales et communautaires.

Questions diverses

Prochaines commissions

Prochaine réunion du conseil municipal

Madame Pascale AMORIM est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 12 février 2024.

Compte rendu des décisions du Maire

. Travaux de raccordement de la STEP de Martignat : pour la partie Groissiat, ces travaux ont débuté le 04 mars. D'ores et déjà, des questions se posent et des imprévus se produisent. La réactivité de tous les acteurs est alors primordiale pour ne pas retarder l'avancement du chantier.

. Révision du PLUIH : Madame le Maire poursuit sa participation aux différents ateliers et réunions organisés par Haut Bugey Agglomération. Le 18 mars, le bureau exécutif communal doit examiner les propositions de cartographies adressées par les services de HBA.

Délibérations

La Commune informe que les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Approbation du compte de gestion exercice 2023 – Budget Principal

Les résultats du compte de gestion 2023, relatifs au budget principal, ont été établis par le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax et font ressortir les résultats suivants :

	Résultat clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	130 020.39	0.00	78 197.32	0.00	208 217.71
Fonctionnement	1 761 154.80	208 963.42	360 298.27	0.00	1 912 489.65
TOTAUX	1 891 175.19	0.00	438 495.59	0.00	2 120 707.36

Au vu de ces résultats, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le responsable du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, et de déclarer qu'il n'appelle ni observations, ni réserves. Il sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

. Approbation du compte administratif exercice 2023 – Budget Principal

Les résultats du compte administratif 2023, relatifs au budget principal s'établissent ainsi qu'il suit, après rapprochement avec le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax qui en a confirmé les valeurs, conformes aux comptes du receveur, comptable de la Commune de Groissiat.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		130 020.39		1 552 191.38		1 682 211.77
Opérations de l'exercice	156 404.87	234 602.19	966 683.98	1 326 982.25	1 123 088.85	1 561 584.44
TOTAUX	156 404.87	364 622.58	966 683.98	2 879 173.63	1 123 088.85	3 243 796.21
Résultats de clôture		208 217.71		1 912 489.65		2 120 707.36
Restes à réaliser	708 081.53				708 081.53	
TOTAUX CUMULES	864 486.40	364 622.58	966 683.98	2 879 173.63	1 831 170.38	3 243 796.21
Résultats définitifs	499 863.82			1 912 489.65		1 412 625.83

Considérant que les résultats de clôture du compte administratif au 31/12/2023 concordent avec ceux du compte de gestion au 31/12/2023, compte de gestion approuvé par délibération de ce jour, 12 mars 2024,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Pascale AMORIM assure provisoirement la présidence après que Madame le Maire se soit retirée de la salle des délibérations,

Au vu de ces résultats, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023 tel que présenté ci-dessus.

. Affectation du résultat 2023 : budget principal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023, le douze mars 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- **un excédent de fonctionnement de 360 298.27 €**

Compte tenu des résultats 2023 et des crédits d'investissements 2023 reportés au budget primitif 2024, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	
Résultat de fonctionnement	
. Résultat de l'exercice	360 298.27 €
. Résultats antérieurs reportés	1 552 191.38 €
. Résultat à affecter	= 1 912 489.65 €
Solde d'exécution d'investissement	
. D-001 (besoin de financement)	208 217.71 €
. R 001 (excédent de financement)	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	708 081.53 €
Excédent de financement	
Besoin de financement	= 499 863.82 €
Affectation	
. Affectation en réserves R 1068 en investissement	499 863.82 €
. Report en fonctionnement R 002	1 412 625.83 €

Adoption du budget primitif 2024 : Budget Principal

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2024 et procède à sa lecture.

Madame le Maire rappelle que l'approbation des résultats de l'exercice 2023 avec vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 lors de la présente séance permet la reprise des résultats 2023 au budget primitif 2024.

Ainsi, la balance générale s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

Dépenses

Fonctionnement	2 676 891.53 €
Investissement	2 371 506.11 € dont 708 081.53 € de restes à réaliser

Recettes

Fonctionnement	2 676 891.53 €
Investissement	2 371 506.11 € dont 0.00 € de restes à réaliser.

Au vu de cette présentation, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2024 avec reprise des résultats 2023.

Taux d'imposition 2024 : taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Madame le Maire rappelle que par délibération du 21 mars 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à : - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 22.35 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 76.54 %

Depuis 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI. En 2023, il a été fixé à 8.83 %.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. de maintenir en 2024 les mêmes taux à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 22.35 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 76.54 %

. taxe d'habitation : 8.83 %

. de la charger de notifier cette décision aux services préfectoraux.

: Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Madame le Maire informe le conseil municipal que la direction des services départementaux de l'Education Nationale de l'Ain nous informe de la nécessité de délibérer sur le renouvellement de l'organisation du temps scolaire en vue de la rentrée 2024.

En effet, l'organisation à 4 jours, pour laquelle la commune et le conseil d'école ont opté il y a plusieurs années, constitue un régime dérogatoire à l'organisation sur 4.5 jours.

Ainsi, pour renouveler l'organisation à 4 jours, des délibérations concordantes du conseil d'école et du conseil municipal sont nécessaires. Le conseil d'école sera amené à se prononcer dans le courant du mois de mars.

Madame le Maire précise que l'organisation actuelle est la suivante :

Organisation dérogatoire à 4 jours : Lundi/Mardi/Jeu/Vendredi : 8h30-11h30 13h30-16h30

Dans la mesure où le fonctionnement actuel des services scolaires et périscolaires est satisfaisant, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir l'organisation dérogatoire à 4 jours telle que décrite ci-dessus.

Cette décision sera notifiée à madame l'inspectrice d'académie.

La Commune informe que les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Compte-rendu des commissions

Commission finances – juridique – informatique :

. Budget 2024, Compte administratif et compte de gestion 2023 :voir délibérations.

Commission travaux – forêt :

PARC LOISIRS : Visite de l'extérieur du parc qui est quasiment terminé, il reste la partie supplémentaire ajoutée suite au déplacement du terrain multisports qui fait partie du projet de la rue Jobin.

Le déplacement du terrain multisport dans la zone de l'existant a été décidé suite aux sondages du sol dont les résultats nous imposaient des surcoûts importants pour garantir sa pérennité.

Les travaux de remise en état de l'intérieur du Parc Loisirs sont finalisés suite à l'intervention sur la poutre métallique et nous en avons profité pour apporter des améliorations (équipements leds, réfection faux plafonds, ...) La phase carrelage devrait intervenir aux vacances d'été, pour clôturer.

PROJET RUE JOBIN

Une réunion a eu lieu le vendredi 08/03/2024 avec le maître d'œuvre AINTEGRA pour permettre de finaliser l'avant-projet.

ESPACES VERTS

Le contrat annuel avec la société VERDET va être validé identique par rapport à l'an dernier.

En plus sera prévu l'abattage des arbres malades de la Grande Rue et le remplacement des barrières bois de la rue Jobin à Alex.

FORET

Une importante coupe de bois est en cours sur Groissiat Parcelles N° 8 / 10 / 12 (zone sapinée de Fontanille), ces bois ont été vendus lors des ventes de cet automne.

Il n'y aura normalement pas d'autre coupe sur 2024 car les coupes de bois verts normalement prévues sur 2024 ont été reportées à 2025.

La technicienne ONF a dû prendre contact avec la directrice de l'école pour intervention auprès des élèves pour échanger sur la forêt et peut-être faire un projet de visite / plantations d'arbres en forêt.

SERVICE TECHNIQUE

Un nouvel agent technique communal a commencé lundi 04/03/2024 suite départ à la retraite de Bruno. Cette personne a déjà travaillé plusieurs mois sur la commune l'année dernière.

Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social (ASAC)

Fête du village

La commission plébiscite une nouvelle fois le thème « guinguette ». Toutefois, 2024 est une année olympique et il serait opportun d'y ajouter une nouvelle dimension liée aux jeux. Nous réfléchissons donc à une décoration plus ciblée.

Lors du débriefing de 2023, nous avons acté que la Chorale ne souhaitait pas refaire de thé dansant. La salle polyvalente est donc disponible pour l'organisation d'une éventuelle exposition et d'une animation à débattre lors de la première réunion de préparation avec les Présidents des associations qui est prévue le 28/3.

Petit citoyen

L'investissement des enfants se poursuit. Comme en 2023, les récompenses seront remises lors de la kermesse.

Commission Cadre de vie – environnement :

1/Etude du fleurissement : une proposition sera à valider en réunion pour pouvoir passer la commande définitive chez Marvie d'ici fin mars.

2/Surveillance vidéo : des rendez vous sont prévus avec un prestataire et les autorités de gendarmerie pour étudier l'éventualité de l'installation de cet outil sur la commune.

3/Réfection intérieure Eglise :

Des premières estimations nous sont déjà parvenues. La réflexion va se poursuivre et les représentants du diocèse seront consultés quand nous aurons avancé davantage sur les différents postes qui permettront d'engager une présentation.

4/Borne tactile :

Suite à la réception de deux offres, la réflexion se poursuit sur l'éventualité d'installer à l'extérieur de la mairie une borne tactile susceptible de remplacer les nombreux panneaux d'affichage locaux. Il est notamment prévu de questionner une commune limitrophe sur ses équipements déjà mis en place.

5/Village propre : **samedi 6 avril à partir de 9h30 rendez vous devant la mairie en raison de travaux au parc loisirs de Nerciat.**

Distribution des flyers à l'école

Affichage sur l'ensemble de la commune afin de sensibiliser au maximum la population et encourager à cet acte citoyen.

Les chasseurs et l'association Vert comme terre ont été informés mais n'ont fait aucun retour pour le moment.

Informations communales et communautaires

. Communales :

. la modernisation de l'éclairage public par la mise en place de leds dans plusieurs quartiers dont les ZI de la Prairie et du Marais se poursuit. Toutefois, un problème de forte diminution d'intensité de l'éclairage est apparu dans certains secteurs de lotissement. Ce problème a été relayé au maître d'œuvre du SIEA à l'occasion d'une réunion de chantier. Les explications sont attendues.

. Les Jardins d'Alex : ce programme immobilier va débuter en mai avec le démarrage des travaux de voirie et réseaux.

. Communautaires :

. la prise en charge des animaux errants, parfois blessés, devient de plus en plus compliquée. Les frais exorbitants de soins vétérinaires ne peuvent pas être assumés par les collectivités. C'est un véritable problème sans aucune véritable solution.

Questions diverses

. Prochaines commissions

. finances : mardi 16 avril 2024 à 18h30.

. travaux : mercredi 10 avril 2024 à 18h30

. ASAC : mardi 09 avril 2024 à 18h30.

. Cadre de Vie : mercredi 17 avril 2024 à 18h30.

. **Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 23 avril 2024 à 19h00.**

La séance est levée à 20h30.

**Le secrétaire de séance
Pascale AMORIM**

